

## Frontières maritimes et pêches

En novembre, les deux pays ont renvoyé à la Cour internationale de Justice leur différend quant à la frontière maritime dans la région du golfe du Maine. À la veille de sa visite à Ottawa, en mars, le président Reagan avait retiré du Sénat américain l'Accord sur les ressources halieutiques de la côte est, accord lié au Traité concernant la délimitation de la frontière maritime, étant parvenu à la conclusion que l'Accord n'obtiendrait pas l'approbation des sénateurs. Le gouvernement canadien a exprimé sa vive déception en apprenant que cet important instrument, destiné à régler un difficile problème bilatéral et signé à l'issue de longues négociations, n'entrerait pas en vigueur.

L'absence d'un régime convenu pour la gestion des stocks de poissons de la côte est dans la zone contestée a continué de nuire considérablement à la conservation des stocks. Néanmoins, il est apparu à la fin de l'année que les États-Unis adopteraient bientôt, et pour la première fois de leur histoire, un plan de gestion des pétoncles propre à imposer certains contrôles aux pêcheurs américains. Par contre, la situation était moins prometteuse pour ce qui est des poissons de fond, les États-Unis étant en voie d'assouplir un régime de gestion qui, de l'avis du Canada, devrait plutôt être resserré. Les discussions bilatérales se sont poursuivies tout au long de l'année en vue de rechercher un terrain d'entente qui permette d'assurer la conservation et la gestion des stocks dans une certaine mesure.

En ce qui concerne les pêches du Pacifique, les négociations ont progressé en vue de la conclusion d'un Accord sur l'interception du saumon. Les deux pays ont, par ailleurs, signé et ratifié un Accord sur le thon albacore du Pacifique.

## Questions commerciales et économiques

Le Canada est resté le plus important partenaire commercial des États-Unis, et vice versa. L'accès aux marchés s'est amélioré de part et d'autre, grâce à l'introduction graduelle des réductions tarifaires et autres mesures convenues dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales. La valeur des échanges commerciaux s'est élevée à près de \$110 milliards, ce qui représente une augmentation de 15,4 % des ventes canadiennes aux États-Unis et de 12 % des importations en provenance des États-Unis. Le Canada a enregistré un excédent de \$1,7 milliard au compte des marchandises et un déficit de 3,5 milliards au titre des transactions sur invisibles, ce qui a entraîné un déficit de \$1,8 milliard au compte des opérations courantes avec les États-Unis.

Dans le secteur du commerce de l'automobile, qui a représenté près du quart du total des échanges, le déficit canadien, quoique inférieur à celui de 1980, est demeuré considérable, s'élevant à \$1,7 milliard. Particulièrement préoccupant à cet égard a été le secteur des pièces à haute technicité et à fort coefficient de compétences, où le déficit a atteint le chiffre record de \$5 milliards. Les deux pays ont poursuivi leurs consulta-